

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

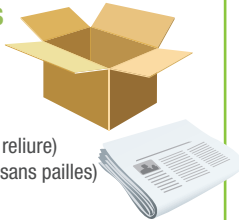
BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)



PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papiers et cartons souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

• Rincez les contenants pour éviter les odeurs et préserver la santé des travailleurs.

• Mettez les matières pêle-mêle dans le bac. Elles ne doivent pas être dans des sacs.

• Vous manquez d'espace dans votre bac vert ? Compactez les contenants pour maximiser l'espace.

BAC NOIR

SEULS LES DÉCHETS ULTIMES (QUI N'ONT AUCUN POTENTIEL DE RECYCLAGE OU DE VALORISATION) DEVRAIENT SE RETROUVER DANS LE BAC NOIR.



MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, résidus de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

ÊTRE VERT AU QUOTIDIEN!

- Utilisez des contenants réutilisables (bouteilles et plats lavables).
- Donnez une deuxième vie aux matières ou aux objets en les réutilisant à d'autres fins.
- Donnez les objets en bon état à des organismes (divers points de collecte) ou à une autre personne.
- Compostez vos résidus végétaux de table et vos résidus verts à l'aide d'un composteur domestique.
- Pratiquez l'herbicyclage et le feuillicyclage pour une pelouse en santé.
- Rapportez vos médicaments inutilisés ou périmés à une pharmacie.

RÈGLES À SUIVRE

BAC VERT

Seules les matières recyclables sont acceptées dans le bac vert. **Les bacs verts contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les matières disposées à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.** En cas d'excédents, vous pouvez les apporter à l'écocentre le plus près de chez vous.

BAC NOIR

Seuls les déchets ultimes sont acceptés dans les bacs noirs. **Les bacs noirs contenant des matières refusées ne seront pas vidés et les déchets à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassés.**

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les poignées et les roues doivent être orientées vers la rue afin de faciliter le travail de l'entrepreneur.

DISPOSITION DE FEUILLES MORTES

Dépôt volontaire à l'hôtel de ville en **avril et octobre 2018.**

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
POUR L'AVENIR

**MRC DES
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | **BRÉBEUF**
HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION
LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-425-9833 poste 5300

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018 - BRÉBEUF

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30	31				25	26	27	28				29	30	31					26	27	28	29	30	31	

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	9	10	11	12	13	14	15	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	16	17	18	19	20	21	22	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	23	24	25	26	27	28	29	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29	30						30							28	29	30	31			

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30								30	31					

JANVIER 2019							FÉVRIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	3
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28		

MARS 2019						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

UN PROBLÈME ?
 Pour un problème avec la collecte,
 pour remplacer ou commander
 un nouveau bac, contactez
 LE SECRÉTARIAT MUNICIPAL
 ☎19-425-9833 poste 5300

SAVIEZ-VOUS QUE...
 Approximativement 264 tonnes de déchets domestiques
 et 101 tonnes de matières recyclables sont collectées
 annuellement dans votre municipalité !

LÉGENDE

- DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES
- DÉCHETS SEULEMENT
- GROS REBUTS

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
 RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

- RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
 Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.
** Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
 Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, toilettes, etc.
- APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
 Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
- MEUBLES**
 Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
- OBJETS DIVERS**
 BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
- RÉSIDUS VERTS**
 ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
 Feuilles mortes, tiges et brindilles.
- MATIÈRES RECYCLABLES**
 Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
- PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
 Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES
 Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
 Preuve de résidence exigée.
 Heures d'ouverture variables à vérifier
 auprès de votre municipalité
 ou
TRAINDEVIEDURBLE.com

éco CENTRE

**INTERDICTION AUX COMMERCES,
 ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS**

HORAIRE
 (Sujet à changement)

MONT-TREMBLANT
 60, chemin Brébeuf, Mont-Tremblant

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018) :
 Lundi au vendredi de 9h à 16h30

**HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et
 18 septembre au 29 décembre 2018) :**
 Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h à 15h

COLLECTE DE GROS REBUTS

**UNE COLLECTE DES GROS REBUTS
 A LIEU LES :**

4 juillet et 11 octobre 2018
 (VOIR CALENDRIER)

- ATTENTION**
**SEULS LES ITEMS SUIVANTS
 SONT ACCEPTÉS :**
 (à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)
- MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN**
 Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.
 - ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES**
 Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.
- Tout le reste doit être apporté à l'écocentre**
 (voir encadré écocentre).